

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-deuxième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 29 juin - 4 juillet 2009

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

GÉNÉRALITÉS

1. Conformément à l'Article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat soumet une estimation des dépenses fondée sur le projet de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires, en même temps que des renseignements sur les dépenses de la période financière précédente. L'estimation des dépenses inclut les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires créés en vertu des Articles XI.1(a) et XI.1(b)(ii), ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au Programme et d'autres dépenses engagées au titre des services au personnel. Le présent document fournit des renseignements sur le budget de la période en cours (2008-2009) et sur le budget proposé pour l'exercice 2010-2011.

2. On notera que pour ce qui est des dispositions budgétaires et comptables, depuis 2002-2003, le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires est géré dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO en tant qu'entité 221P2, la contribution de l'OMS au Programme étant considérée comme recette externe. À la suite de l'adoption de la Résolution 6/2005 par la Conférence de la FAO, à sa trente-troisième session (novembre 2005)¹, une nouvelle structure par chapitre a été introduite dans le Programme de travail et budget de la FAO, et l'entité 221P2 est devenue l'entité 2DP03.

3. À partir de l'exercice 2010-2011, la FAO s'orientera vers un processus de budgétisation fondé sur les résultats, processus qui établit un lien direct entre les allocations de ressources et les résultats spécifiques et mesurables sélectionnés par un accord à base large conclu entre les principales parties prenantes internes et externes. La budgétisation fondée sur les résultats devrait faciliter l'analyse des choix de financements stratégiques; favoriser la prise de décisions éclairées concernant le financement et la programmation; et assurer une meilleure transparence des résultats obtenus et des ressources utilisées. La budgétisation fondée sur les résultats à la FAO s'appuie sur:

- L'établissement des **objectifs stratégiques** qui constituent le centre de l'action;
- la définition des **résultats** prévus qui contribuent à atteindre ces objectifs;
- l'alignement des **programmes** et **ressources** sur les objectifs;

¹ Rapport de la Conférence de la FAO (C 2005/REP) (http://www.fao.org/unfao/bodies/conf/c2005/c2005_en.htm)

- une **responsabilisation** accrue grâce au retour d'information continu pour améliorer les performances;
 - la **surveillance et l'évaluation** des performances sans perdre de vue la comparaison des résultats de l'entité du programme par rapport à ceux prévus dans le Plan à moyen terme.
4. L'*objectif stratégique* auquel le Secrétariat du Codex contribue est l'«*Objectif stratégique D: Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire*».
5. Dans le cadre de cet objectif stratégique, plusieurs *résultats organisationnels* à l'appui de cet objectif ont été définis. Le résultat organisationnel auquel le Secrétariat du Codex contribue est le suivant : «*Résultat organisationnel D01: Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale. L'unité de la FAO qui fournit des avis scientifiques contribue aussi à ce résultat organisationnel. Plusieurs résultats par unité ont été définis qui contribuent au résultat organisationnel.*
6. Le *résultat par unité* duquel le Secrétariat du Codex est l'unique responsable est «*Résultat par unité D0106: Mise en oeuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique*».
7. Les *résultats par unité* connexes sont les suivants: «*D0107 - Développement et diffusion des avis scientifiques sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments d'importance internationale à l'exception de celles liées aux pesticides et à leurs résidus*» et «*D0109 – Développement d'avis scientifiques sur les questions liées à la nutrition d'intérêt international*».
8. Au moment où le présent document est établi, le budget de la FAO continue d'être affiné; cela consiste à définir des projets et des plans de travail auxquels des ressources seront ensuite allouées. Ce processus semble compatible avec la proposition de créer un plan d'activités pour le Secrétariat du Codex qui devrait être examiné à la soixante-deuxième session du Comité exécutif du Codex.

BUDGET POUR 2008-2009

9. Les ressources de l'exercice 2008-2009 comprenaient la contribution de la FAO (indiquée sous l'entité de programme 2DP03 du Programme de travail et budget 2008-2009) ainsi que la contribution de l'OMS pour la même période. La contribution initiale prévue de la FAO au budget du Codex 2008-2009 s'élevait à 7 195 millions de dollars EU. En novembre 2007, la Conférence de la FAO a demandé à la Direction de l'Organisation de réaliser de nouvelles économies et gains d'efficacité pour un montant de 22,1 millions de dollars EU dans les programmes de la FAO. Les gains d'efficacité identifiés pour le budget du programme ordinaire du Codex ont été évalués à 206 000 dollars EU. Le budget final approuvé pour 2008-2009, soit au total 6 989 millions de dollars EU, est présenté au Tableau 1 (Annexe).
10. En septembre 2008, la FAO a décidé de renforcer le Secrétariat du Codex en allouant des fonds supplémentaires correspondant au coût d'un poste P-4. Il s'ensuit que la contribution de la FAO au budget du Codex est restée à peu près la même, soit 7 195 millions de dollars EU. Ces fonds supplémentaires ne sont pas indiqués au Tableau 1 du fait qu'ils ont été alloués durant l'exercice biennal. Le montant exact reçu et les dépenses seront communiqués à la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius.
11. Outre sa contribution au titre de son budget ordinaire, la FAO bénéficie de deux fonctionnaires du cadre organique, détachés par des pays membres, qui sont affectés au Secrétariat du Codex en qualité de fonctionnaires chargés des normes alimentaires. De même, un fonctionnaire détaché auprès de l'OMS a été affecté au Secrétariat du Codex de février 2005 à avril 2009.

PROPOSITIONS DE BUDGET POUR 2010-2011

Hypothèses concernant les contributions FAO/OMS

12. Au moment où le présent document a été préparé, le budget de la FAO pour l'exercice 2010-2011 était encore en cours d'élaboration et devait être révisé par ses organes directeurs. Le niveau du budget à l'échelle de l'Organisation sera déterminé par la Conférence de la FAO, à sa trente-sixième session (novembre 2009). Pour ce qui est de l'OMS, les propositions budgétaires de cette Organisation ont été approuvées par l'Assemblée mondiale de la santé, à sa soixante-deuxième session (mai 2009) (Contribution au budget du Secrétariat du Codex).

13. Le montant global de la proposition de budget pour le Codex durant l'exercice 2010-2011, sur la base du budget proposé par la FAO² et du niveau prévu de la contribution de l'OMS, est récapitulé au Tableau 2. Le budget est présenté aux taux de 2008-2009 étant donné qu'au moment où le présent document a été préparé, la hausse des coûts pour le budget 2010-2011 n'avait pas encore été quantifiée.

14. Les contributions respectives de la FAO et de l'OMS au budget du Codex, telles que reprises dans le Tableau 2, reposent sur l'hypothèse que la répartition des contributions dans le budget du Codex pour 2008-2009 (85,1% et 14,9%) sera prorogée en 2010-2011.

Hypothèses concernant le niveau d'activité du Codex

15. Une partie substantielle du budget du Codex sert à financer l'organisation des sessions de la Commission et de son Comité exécutif, qui sont gérées directement par le Secrétariat du Codex; les services aux sessions des organes subsidiaires, pour lesquelles le Secrétariat du Codex fournit des secrétaires de séance et aide les pays d'accueil à préparer ces réunions; et enfin les réunions des comités de coordination FAO/OMS, pour lesquelles le Secrétariat du Codex supporte les coûts d'interprétation et de traduction. Il en résulte que les besoins budgétaires sont fortement dépendants du calendrier des réunions de la Commission durant l'exercice biennal. Les propositions budgétaires pour 2010-2011, telles que présentées dans le Tableau 2 (Annexe), sont basées sur le scénario de calendrier des réunions ci-dessous:

- La Commission du Codex Alimentarius aura deux sessions (annuelles) durant l'exercice biennal 2010-2011 ;
- Le Comité exécutif aura trois sessions durant l'exercice biennal 2010-2011;
- Les autres organes subsidiaires, y compris les comités de coordination régionale FAO/OMS, observeront le même rythme de réunions que durant l'exercice biennal 2008-2009.

Gains d'efficience

16. La proposition de budget fait aussi l'hypothèse que les mesures de réduction de coût prises durant l'exercice biennal 2006-2007 (par exemple, remplacement de la distribution de documentation Codex papier par la distribution électronique, publication du Codex Alimentarius sous forme de CD-ROM) seront maintenues. Il faudra réaliser de nouvelles économies dans l'impression et la distribution (rapport annuel, publications spéciales, invitations) afin de compenser la hausse nécessaire des dépenses de personnel (voir ci-dessous).

17. La structure proposée comprend un nouveau poste P4 (Chargé de programme) dont le coût serait couvert par des économies supplémentaires et une réduction du montant réservé à « autres ressources humaines ». Elle comprend également le relèvement du niveau d'un poste P3 (Chargé des normes alimentaires) qui passe au niveau P4, reconnaissant qu'en principe tous les fonctionnaires chargés des normes alimentaires du Codex ont des responsabilités de premier fonctionnaire pour les comités du Codex et devraient donc être au même grade. Un poste de fonctionnaire chargé des normes alimentaires pourrait être maintenu au niveau P3 pour permettre de recruter davantage d'administrateurs auxiliaires. Le coût de ce relèvement de poste (70 000 dollars EU/exercice biennal), sera absorbé par des économies d'efficience dans d'autres secteurs.

18. Pour ce qui est des services généraux, 30 000 dollars EU supplémentaires sont proposés pour permettre une redistribution des tâches et l'évolution du poste.

² C'est-à-dire un budget garantissant le même niveau de pouvoir d'achat que celui approuvé pour 2008-2009, ajusté en fonction de la hausse des coûts et de certains besoins supplémentaires identifiés, tels que l'inclusion du russe comme langue officielle de la FAO.

19. Le nouveau poste décrit au paragraphe 16 a déjà été publié et la sélection va bientôt commencer. Les autres changements proposés concernant le personnel seront examinés par l'administration de la FAO et dépendront des conclusions des débats sur le rapport relatif à l'Évaluation des capacités du Secrétariat du Codex (voir ALINORM 09/32/9B Partie II)

Couverture linguistique

Le russe au sein de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe (CCEURO)

20. À sa trente-quatrième session, la Conférence de la FAO (novembre 2007) avait adopté le russe comme langue officielle de l'Organisation. Le russe étant déjà une langue officielle de l'OMS, satisfait à la condition énoncée au Paragraphe 1, Article XIV du Règlement intérieur de la Commission.

À sa trentième session, la Commission « **a demandé** à la FAO et à l'OMS, en attendant que la Conférence de la FAO se prononce sur l'adoption du russe en tant que langue de la FAO, d'accroître le budget du Codex pour permettre d'utiliser le russe lors de la Commission et du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe; »³

À sa trente et unième session, la Commission a noté que « faute de fonds, le russe ne serait pas ajouté en tant que langue de la Commission, malgré la recommandation formulée par la Commission à sa trentième session; »⁴.

Si le russe devenait une langue utilisée pour les sessions de la Commission et du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe (CCEURO) (mais pas pour d'autres organes subsidiaires), les coûts supplémentaires pour 2010-2011 s'élèveraient à 156 000 USD (68 000 USD pour chaque session de la Commission et 20 000 USD pour une session du CCEURO) sur la base des coûts de 2008-2009.

Compte tenu des informations dont nous disposons actuellement concernant le niveau du budget du Codex pour 2010-2011 (maintien de la contribution absolue de l'OMS et croissance zéro pour la contribution de la FAO), il ne sera pas possible de couvrir le coût de l'ajout du russe comme langue. Par conséquent, la présente proposition n'inclut pas le russe comme langue supplémentaire. Quelques documents seront disponibles en russe (Manuel de procédure, Comprendre le Codex Alimentarius, matériel de sensibilisation).

Récemment, des sessions du CCEURO ont été tenues également en russe grâce à des contributions en nature du coordonnateur et co-organisateur. Il faut espérer que cette pratique se poursuivra.

Portugais dans le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique (CCAFRICA)

21. À la dix-septième session du CCAFRICA, certaines délégations ont déclaré que le portugais devrait devenir langue de travail du CCAFRICA, rappelant qu'à la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, en novembre 2005, il avait été décidé d'approuver l'utilisation de l'interprétation simultanée en portugais lors de futures conférences régionales de la FAO pour l'Afrique, compte tenu de la recommandation formulée par la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique à sa vingt-troisième session, ainsi que d'une estimation des coûts correspondants. Il a été signalé que le portugais était une des langues de travail du Comité régional de l'Afrique de l'OMS. À cet égard, le Comité de coordination a été informé que le Règlement intérieur de la Commission prévoyait que les langues de travail de cette dernière seraient choisies par elle parmi les langues de travail de la FAO et celles de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, et en tout état de cause, parmi les langues de travail de la FAO ou celle de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS⁵.

³ ALINORM 07/30/REP, par. 123

⁴ ALINORM 08/31/REP, par. 115

⁵ ALINORM 07/30/28. par. 36 et 37

À sa trentième session, la Commission, « a demandé à la FAO et à l'OMS d'envisager la possibilité d'ajouter le portugais en tant que langue d'interprétation du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique conformément à la politique appliquée lors de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et du Comité régional de l'Afrique de l'OMS»⁶.

À sa trente et unième session, la Commission a noté qu'« en ce qui concerne la demande formulée par le Comité de coordination pour l'Afrique, le portugais serait ajouté en tant que langue d'interprétation au Comité de coordination pour l'Afrique, à titre expérimental, le financement étant assuré par des gains d'efficience à réaliser dans d'autres secteurs du programme du Codex »⁷.

À sa dix-huitième session, le CCAFRICA a exprimé sa gratitude pour l'emploi du portugais comme langue d'interprétation durant la session, son utilité ayant ainsi été reconnue pour permettre une participation plus active des pays lusophones au Comité. Le Comité est convenu de demander à la Commission d'envisager d'utiliser le portugais pour l'interprétation et la traduction de documents à la prochaine session du Comité, pour permettre aux pays lusophones de participer plus activement⁸.

Étant donné le résultat positif de la mesure exceptionnelle que constitue l'ajout du portugais comme langue d'interprétation pour le CCAFRICA, ce service pourrait continuer absorbant les coûts supplémentaires estimés à 16 500 dollars EU (pour l'interprétation) sur la base des coûts de 2008-2009.

Nombre de sessions du Comité exécutif

22. À la trente et unième session de la Commission, plusieurs délégations ont indiqué qu'elles craignaient fort que la fonction stratégique et de gestion du Comité exécutif ne soit compromise par la fréquence réduite de ses sessions. Le Secrétariat a indiqué qu'une session du Comité exécutif coûtait environ 200 000 dollars EU et qu'il n'était pas possible de programmer une quatrième session, à moins que les contributions des organisations mères ne soient accrues pour couvrir le déficit de financement, notamment par la fourniture de ressources supplémentaires de personnel pour assurer le secrétariat des réunions de la Commission et du Comité exécutif. La Commission a noté qu'un certain nombre de mesures d'économie avaient déjà été mises en oeuvre pendant les deux derniers exercices biennaux et que, par conséquent, il n'était plus guère possible de dégager d'autres économies⁹.

Compte tenu des informations dont nous disposons actuellement sur le niveau du budget du Codex pour 2010-2011 (maintien de la contribution absolue de l'OMS et répartition des contributions de la FAO et de l'OMS), il ne sera pas possible de prévoir une quatrième session du Comité exécutif en 2010-2011.

CONCLUSION

23. La Commission est invitée à noter l'estimation proposée pour les dépenses de l'exercice 2010-2011 et à faire toutes recommandations au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS à cet égard. Le budget finalisé du Codex pour 2010-2011 et le niveau correspondant des activités du Codex seront la conséquence des décisions du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS prises à la lumière des indications fournies par les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et des recommandations émises par la Commission du Codex Alimentarius à sa présente session.

⁶ ALINORM 07/30/REP, par. 123

⁷ ALINORM 08/31/REP, par. 115

⁸ ALINORM 09/32/28, par. 14 et 15

⁹ ALINORM 08/31/REP, par. 120

ANNEXE

TABLEAUX RELATIFS AU BUDGET

Tableau 1: Budget pour 2008-2009 – Comptes regroupés (en milliers de dollars EU)

Description du compte	Propositions de budget initial à la 30 ^{ème} session de la Commission du Codex ¹⁰	PTB approuvé pour 2008-2009, avec gains d'efficience
Contribution de la FAO	5 720 (82, 4%)	6 989 (85,1%)
Contribution de l'OMS	1 225 (17, 6%)	1 225 (14, 9%)
CONTRIBUTIONS TOTALES	6 945 (100%)	8 214 (100%)
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 161 [31,1%]	2 676 [32, 5%]
Traitements des agents des services généraux	983 [14,2%]	1 317 [16, 0%]
Dépenses de personnel	3 144 (45, 3%)	3 993 (48, 6%)
Autres ressources humaines ¹¹	484 [7,0%]	533 [6, 5%]
Dépenses générales ¹²	225 [3,2%]	244 [3, 0%]
Matériel durable ¹³	134 [1,9%]	145 [1, 7%]
Facturation interne ¹⁴	2 261 [32,6%]	2 572 [31, 3%]
Voyages	697 [10,0%]	727 [8, 9%]
Autres dépenses	3 801 (54,7%)	4 221 (51, 4%)
TOTAL COÛTS ESTIMÉS	6 945 (100%)	8 214 (100%)

¹⁰ Programme de travail 2008-2009, tel que présenté dans le document ALINORM 07/30/9, Tableau 1

¹¹ Inclut consultants, personnel contractuel et heures supplémentaires du personnel des services généraux.

¹² Inclut le petit matériel et les dépenses générales de fonctionnement, les frais généraux et les frais d'hospitalité.

¹³ Inclut le matériel informatique et le mobilier.

¹⁴ Inclut le personnel temporaire, la traduction, l'interprétation et l'impression, assurés par les unités compétentes du Siège de la FAO.

Tableau 2: Budget Codex proposé pour 2010-2011 (aux taux de 2008-2009)
(en milliers de dollars EU)

Description du compte	Proposition (sans la hausse des coûts)
Contribution de la FAO	6 989 [85,1%]
Contribution de l'OMS	1 225 [14,9%]
CONTRIBUTIONS TOTALES	8 214 [100%]
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	3 116 [38,0%]
Traitements des agents des services généraux	1 312 [16,0%]
Dépenses de personnel	4 428 [53,9%]
Autres ressources humaines	250 [3,0%]
Dépenses générales	250 [3,0%]
Matériel durable	100 [1,2%]
Facturation interne	2 386 [29,1%]
Voyages	800 [9,8%]
Autres dépenses	3 786 [46,1%]
TOTAL COÛTS ESTIMÉS	8 214 [100%]